

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

17-03-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le dix-septième jour de mars deux mille huit (2008) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, et Guylaine Gagné conseillers(ères), et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

55-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

56-2008 Proposé par Nicole Cantara

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2008.

ADOPTÉE

57-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de février 2008.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3020	Hydro-Québec	6,074.06 \$
3021	Le Fonds de solidarité FTQ	176.40 \$
3022	Soc. de l'assurance Automobile du Qc	12,622.00 \$
3023	Fédération Québécoise	297.04 \$
3024	Hydro-Québec	4,586.84 \$
3025	Société Québ. D'Ass. Des Eaux	1,790.20 \$
3026	Bell Canada	1,246.47 \$

3027	Hydro-Québec	8,459.30 \$
3028	Mutuelle des Municipalités	1,000.00 \$
3029	Ministère du Revenu du Québec	14,519.48 \$
3030	Petite Caisse	596.39 \$
3031	Receveur Général du Canada	6,232.50 \$

**TOTAL :** **50,926.60 \$**

Salaires	42,335.55 \$
R.E.E.R	2,881.47 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Aqueduc (intérêts)	9,865.88 \$
Transfert folio	\$

**TOTAL :** **55,202.90 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mars 2008.

3032	Hydro-Québec	1,198.53 \$
3033	Ministère du Revenu du Québec	921.32 \$
3034	Télus Mobilité	459.27 \$

**TOTAL :** **2,579.12 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 17 MARS 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3035	Alarme Joliette	494.23 \$
3036	Au Coin du Dépannage	50.00 \$
3037	Bell-Gaz Ltée	2,193.67 \$
3038	Bell Canada	116.32 \$
3039	Linde Canada	122.53 \$
3040	Camions Excellence	6,736.15 \$
3041	Certilab	383.79 \$
3042	Comptoir alimentaire	500.00 \$
3043	Defoy Électrique inc.	744.12 \$
3044	Distribution Pierre Lavigne	2,441.94 \$
3045	Dunton Rainville senc	255.07 \$
3046	Equip. Industriel Joliette	415.50 \$
3047	Equipement de bureau Joliette	831.90 \$
3048	Ferland Pascal	90.16 \$
3049	Fonds de l'information	48.00 \$
3050	Garage Tellier & Fils	630.30 \$
3051	Georges-H. Durand Ltée	78.62 \$
3052	Gilles Boisvert Enr.	699.80 \$
3053	Joliette Dodge Chrysler	1,572.02 \$
3054	Lafrenière Auto	280.46 \$
3055	La Survivance	4,099.30 \$
3056	Leblanc & Plante enr.	2,373.00 \$
3057	Le Fonds de Solidarite F.T.Q.	3,315.68 \$

3058	Les Mac. St-Jovite inc.	27.69 \$
3059	Les Pneus & Soudure M.B. inc.	110.47 \$
3060	Marcel Champagne Électrique inc.	1,160.42 \$
3061	M.C. Beauséjour & Richard inc.	218.10 \$
3062	Mécanique Jecc Ltée	801.42 \$
3063	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3064	P.E. Boisvert Auto Ltée	1,273.08 \$
3065	Portes de Garage Lapierre	687.40 \$
3066	Produits Chimiques Sany	139.66 \$
3067	Québec Linge	333.59 \$
3068	Satelcom inc.	116.21 \$
3069	Siemens Water	491.09 \$
3070	Strongco inc.	1,163.24 \$
3071	Techno Diésel inc.	86.26 \$
3072	Westburne	73.19 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>47,063.48 \$</b>

#### **REGLEMENT D'AQUEDUC**

<b>TOTAL :-</b>		<b>\$</b>
3073	Revenu Québec	1,456.71 \$
3074	Ass. Des Dir. Municipaux	457.14 \$
3075	Bellerose Jean-Pierre	844.90 \$
3076	Boisjoli Transport inc.	375.47 \$
3077	Conteneur Recycle inc.	1,220.13 \$
3078	Coutu Gilles	155.48 \$
3079	Dépanneur R. Prud'Homme	247.69 \$
3080	Dunton Rainville	228.30 \$
3081	EBI Environnement	10,570.27 \$
3082	John Meunier inc.	825.48 \$
3083	Le Groupe Pétrolier Olco	14,441.35 \$
3084	Les Construction Rosaire Charette inc.	2,709.00 \$
3085	Les Spécialistes AVA inc.	822.81 \$
3086	M.C. Beauséjour & Richard inc.	112.86 \$
3087	Morin Émile	29.50 \$
3088	Pièces d,Auto Joliette inc.	428.81 \$
3089	Roy Francine	287.50 \$
3090	Service Forestier P.B. inc.	2,407.06 \$
3091	Stéphane Saint-Jean	90.00 \$
3092	Transport Jocelyn Bazinet	1,320.64 \$
3093	Univar Canada Ltée	1,268.34 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>40,299.44 \$</b>

ADOPTÉE

#### **CORRESPONDANCE :**

08-02-08	<i>Nathalie Normandeau, Ministre – Maintien et rénovation du parc du logement social (HLM).</i>
08-02-22	<i>Ministère des Transports – Prise en charge des ponts.</i>
08-02-25	<i>CSN de Lanaudière – Demande de résolution pour soutenir l'industrie et les travailleurs du secteur forestier.</i>
08-03-05	<i>Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie – Assemblée générale annuelle le 25 mars 2008.</i>
08-03-10	<i>Lettre du Maire pour appuyer le projet de l'ART dans le cadre du Fonds de Développement Régional.</i>
08-03-12	<i>Municipalité de Saint-Zénon – Appui au plan de relance du Club Royaume de la Motoneige dans le cadre de la fermeture des sentiers dans le Parc Mont-Tremblant.</i>

58-2008                      Proposé par Jean-Pierre Bellerose

Soutien Industrie  
Forestière                    ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- ATTENDU            l'urgence d'agir pour contrer la crise du secteur forestier;
- ATTENDU            Les effets désastreux sur l'économie locale et régionale;
- ATTENDU            les conséquences sociales négatives sur notre communauté;
- ATTENDU            les responsabilités économiques et sociales des gouvernements canadien et québécois envers notre population;
- ATTENDU            l'obligation pour l'industrie forestière de respecter la population locale et de se comporter en bon citoyen corporatif;

A CES CAUSES, le Conseil Municipal s'engage à soutenir, dans le respect de sa juridiction, les initiatives visant :

- . à maintenir et à consolider les emplois du secteur forestier;
- . d'appuyer les travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi;
- . de promouvoir l'importance d'une réforme du régime forestier, au centre de laquelle la sylviculture doit occuper une place prépondérante;
- . de faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements canadien et québécois, auprès de l'industrie pour protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois;
- . d'appuyer l'instauration d'une charte de la construction favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics;
- . de favoriser l'utilisation du bois québécois lors de la rénovation, de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux;

ADOPTÉE

59-2008                      Proposé par François Dubeau

AGA Chambre de  
Commerce                    de ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser les membres du conseil d'assister à l'assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie qui aura lieu le mardi 25 mars 2005, 18h00, à l'Auberge La Glacière. Les frais de déplacement et autre frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

60-2008                      Proposé par François Dubeau

Demande  
subvention  
l'A.R.T.                      de  
pour ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer l'A.R.T. dans sa demande de financement auprès du Fonds de Développement Régional concernant son projet d'un théâtre estival ambulant.

ADOPTÉE

- 61-2008                      Proposé par Guylaine Gagné
- Accepter états  
financiers  
municipalité                ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'accepter les états financiers 2007 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.
- ADOPTÉE
- 
- Avis de motion est donné par Guylaine Gagné, conseillère, qu'à une prochaine assemblée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 435-2001 afin d'augmenter le fonds de roulement à 400,000\$.
- 
- Avis de motion est donné par Guylaine Gagné, conseillère, qu'à une prochaine assemblée sera adopté un règlement modifiant le règlement no 420-2000 concernant la tarification des frais de déplacement.
- 62-2008                      Proposé par Daniel Bellerose
- Protection contre  
l'incendie                    ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'autoriser, Jean-Pierre Bellerose, maire et Alain Bellerose, secrétaire-trésorier, à signer une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Zénon.
- ADOPTÉE
- 
- Avis de motion est donné par Daniel Bellerose, conseiller, qu'à une prochaine assemblée sera adopté un règlement annulant le règlement no 309-1990 concernant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.
- 63-2008                      Proposé par Nicole Cantara
- Réorganisation    du        ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
service d'urbanisme
- Dans le cadre de la réorganisation du service d'urbanisme, de scinder le poste Inspecteur en bâtiment et de l'environnement en deux postes et de créer un nouveau poste Superviseur du service d'urbanisme occupé par Pascal Ferland, cadre régulier, de 30 à 40 heures/semaine, aux mêmes conditions salariales selon le nombre d'heures travaillées.
- D'accepter les nouvelles descriptions des postes :
- Superviseur du service d'urbanisme
  - Inspecteur en bâtiment
  - Inspecteur en environnement
- ADOPTÉE
- 64-2008                      Proposé par Nicole Cantara
- Affectation au poste  
d'Inspecteur en  
bâtiment                    ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- Le conseil municipal accepte la nouvelle affectation de Lyne David comme Inspecteur en bâtiment à compter du 17 mars 2008. Il s'agit d'un nouveau poste cadre régulier, de 30 à 40 heures/semaine, de 6 à 8 mois par année. Le salaire de base est de 17.72\$/heure et une majoration de 2.25% s'appliquera

5 fois à chaque tranche de 2080 heures complétées. Pour la majoration salariale, les heures travaillées depuis le début de service à la municipalité seront reconnues. Les avantages du REER et de l'assurance collective sont accordés.

ADOPTÉE

65-2008                   Proposé par Nicole Cantara

Affectation au poste  
d'Inspecteur en  
environnement       ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Le conseil municipal accepte la nouvelle affectation de Francis Lacelle comme Inspecteur en environnement débutant le 14 avril 2008. Il s'agit d'un nouveau poste cadre régulier, de 30 à 40 heures/semaine, de 6 à 8 mois par année. Le salaire de base est de 17.72\$/heure et une majoration de 2.25% s'appliquera 5 fois à chaque tranche de 2080 heures complétées. Pour la majoration salariale, les heures travaillées depuis le début de service à la municipalité seront reconnues. Les avantages du REER et de l'assurance collective sont accordés.

ADOPTÉE

66-2008                   Proposé par Daniel Bellerose

Dossier  
recouvrement       ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater Dunton Rainville afin d'effectuer le recouvrement par saisie immobilière dans le dossier 3125-43332-05.

ADOPTÉE

67-2008                   Proposé par Daniel Bellerose

Débarcadère public  
Lac Taureau       ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Pascal Ferland à présenter une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable et de l'Environnement et des Parcs, concernant l'élargissement de la rampe de mise à l'eau au débarcadère public situé au Lac Taureau, Lot 3-1, Rang B3, Canton Provost.

ADOPTÉE

68-2008                   Proposé par Nicole Cantara

Travaux à la mairie   ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'engagement de différents contracteurs pour la réalisation des travaux à la mairie :

- aménagement intérieur (construction Rosaire Charrette)
- électricité, éclairage (Marcel Champagne Electrique)
- isolation (Isolation Lafrenière)
- plomberie (DHD)
- climatisation (Michel Rondeau Réfrigération et Ventilation C.J.M.)
- finition et peinture intérieure (Michel Benoit, Rempli-Joints Haute-Matawinie)
- autres travaux pertinents et divers.

Ces travaux seront payés par le fonds général de 20,513.\$ prévu au budget et le solde, par le fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE

69-2008

Proposé par Daniel Bellerose

Service de  
surveillant Plage  
Municipale

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'entente du Centre Aquatique pour un contrat de service de surveillant sauveteur à la plage municipale, tel que défini dans la proposition du 17 février 2008.

D'autoriser Alain Bellerose, directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la municipalité. Le coût est de 8,484.59\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

70-2008

Proposé par Guylaine Gagné

Congrès ADMQ  
2008

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription d'Alain Bellerose, directeur général, au congrès de l'ADMQ à Québec les 21-22 et 23 mai 2008. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

-----

La décision pour l'appui au plan de relance du Club Royaume de la Motoneige relatif au Mont-Tremblant est reporté à une prochaine assemblée.

71-2008

Proposé par Guylaine Gagné

Projet Kanamouche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer le projet du Kanamouche dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II 2008-2009.

ADOPTÉE

72-2008

Proposé par François Dubeau

Nomination postes  
urbanisme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Dans le cadre de l'application du règlement du contrôle intérimaire de la MRC de Matawinie numéro 99-2003-IR de nommer les personnes suivantes :

- Superviseur de service d'urbanisme
- Inspecteur en bâtiment
- Inspecteur en environnement
- Assistant inspecteur en bâtiment et de l'environnement

ADOPTÉE

73-2008

Proposé par François Dubeau

Accepter Procès  
verbal CCU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5 mars 2008 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

74-2008

Proposé par François Dubeau

Dérogation mineure  
Roxane Brière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Retour sur la demande de dérogation mineure de Mme Roxane Brière pour la propriété située au 2140 ch. de la Pointe-Fine Ouest. La demande concerne la construction d'un bâtiment principal à 10.67 mètres (35') de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les PIIA n° 400-1998.**

Après avoir obtenu plus d'informations, le CCU a fait un retour sur la demande de dérogation mineure de Mme Roxane Brière pour la propriété située au 2140 ch. de la Pointe-Fine Ouest. La demande concerne la construction d'un bâtiment principal à 10.67 mètres (35') de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2-3) du règlement sur les PIIA n° 400-1998.

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière de la demanderesse est le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Roxane Brière. De plus, le CCU va se pencher sur la réglementation des marges de reculs arrières et latérales des bâtiments accessoires (garage, remise, etc. ...) pour les terrains non-riverains se trouvant dans des PIIA.

ADOPTÉE

75-2008

Proposé par François Dubeau

Dérogation mineure  
François Desjardins  
et Nancy Beaulieu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Demande de dérogation mineure par M. François Desjardins et Mme Nancy Beaulieu pour la propriété située sur une partie du lot 43, rang 2, canton de Masson. La demande concerne l'ouverture d'un nouvel accès riverain sur la route 131, ce qui contrevient à l'article 9.2.6 du règlement de lotissement 321-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. François Desjardins et Mme Nancy Beaulieu pour la propriété située sur une partie du lot 43, rang 2, canton de Masson. La demande concerne l'ouverture d'un nouvel accès riverain sur la route 131, ce qui contrevient à l'article 9.2.6 du règlement de lotissement 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE le terrain est conforme aux règlements de lotissement (dimension, façade, profondeur) ;



CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas accessible par le nouveau chemin privé loti dû à la présence d'un milieu humide;

Pour ces raisons, suivant les recommandations du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Desjardins et Mme Beaulieu.

ADOPTÉE

76-2008

Proposé par François Dubeau

Projet de Pierre  
Godbout

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Pierre Godbout pour la propriété située sur le chemin de la Péninsule, plus précisément sur le lot 1-435 du bloc 1, dans le canton de Masson.**

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Pierre Godbout pour la propriété située sur le chemin de la Péninsule, plus précisément sur le lot 1-435 du bloc 1, dans le canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Pierre Godbout.

ADOPTÉE

77-2008

Proposé par François Dubeau

Projet de Christian  
Villemure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Étude d'un projet de construction (PIIA) de M. Christian Villemure avocat S.A. pour la propriété située au 40 chemin des Cantonniers Nord (lot 1-447 du bloc 1, dans le canton de Masson).**

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de M. Christian Villemure avocat S.A. pour la propriété située au 40 chemin des Cantonniers Nord (lot 1-447 du bloc 1, dans le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Christian Villemure avocat S.A.

ADOPTÉE

78-2008

Proposé par François Dubeau

Projet de Roxanne  
Brière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Étude d'un projet de construction (PIIA) de Mme Roxane Brière pour la propriété située au 2140 chemin de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-276 du bloc 1, dans le canton de Masson).**

Le CCU a étudié le projet de construction (PIIA) de Mme Roxane Brière pour la propriété située au 2140 chemin de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-276

du bloc 1, dans le canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande une dérogation mineure pour la construction du bâtiment principal à 10.67 mètres (35') de la limite de propriété arrière au lieu de 15 mètres (49.2');

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Mme Roxane Brière.

ADOPTÉE

79-2008

Proposé par Guylaine Gagné

Conciliation  
bancaire

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la conciliation bancaire au 29 février 2008.

ADOPTÉE

- -----  
-----
- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de février 2008.  
Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 10 mars 2008.  
Dépôt du procès verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires pour l'assemblée tenue le 6 mars 2008.

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement selon l'article 555 à 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

#### **Règlement numéro 510-2008**

**Règlement d'emprunt de 400,000.\$, autorisant l'achat des équipements de voirie (camion avec benne, épandeur, accessoires et d'une excavatrice).**

- 01.- le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 est de 2055.
- 02.- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 216.
- 03.- La période d'accessibilité au registre était de 9 à 19 heures le mardi 11 mars 2008 à la mairie, 441 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints.
- 04.- à 19 heures, je constate qu'aucune personne habile à voter ne s'est présentée. Le règlement no. 510-2008 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Fait et signé à Saint-Michel-des-Saints, ce 11 mars 2008.

---

Alain Bellerose  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

80-2008

Proposé par Guylaine Gagné

Levée de  
l'assemblée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

---

Alain Bellerose  
Secrétaire trésorier  
Directeur général

---

Jean-Pierre Bellerose  
Maire